

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2024

EPCC Mixt – Terrain d'arts en Loire-Atlantique
Accueil des premières personnalités qualifiées du conseil d'administration

Conformément aux lois N°2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006 relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à son fonctionnement

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1431-1 et suivants et R. 1431-1 et suivants

Vu l'arrêté du 14 octobre 2013, du Préfet de Région, portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T »

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de région du 4 décembre 2024 portant modification de l'établissement public de coopération culturelle « Le Grand T » en « Mixt »

Conformément à l'Article 8 - 2 des statuts de l'EPCC et à l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2024, 5 personnalités qualifiées doivent siéger au conseil d'administration de l'EPCC.

- 3 d'entre elles seront désignées sur proposition du Département de Loire-Atlantique après avis consultatif des autres membres publics constituant le conseil d'administration. Les 3 personnalités qualifiées sont désignées parmi des personnalités issues de la société civile et dotées d'un intérêt pour les arts et la culture ce qui a vocation à permettre de favoriser le développement et/ou le rayonnement de l'Établissement, et cela dans le respect des dispositions de l'article 9 relatif à l'exercice du mandat ;
- 2 autres personnalités qualifiées sont issues du comité des territoires, précisé à l'article 10.7 des présents statuts. Suite à leur élection au sein dudit comité, elles sont désignées sur proposition du Département de Loire-Atlantique après avis consultatif des autres membres publics constituant le conseil d'administration.

Le département de Loire Atlantique a proposé les 3 personnalités qualifiées aux autres membres publics qui ont donné leur accord.

Il s'agit de :

- **Monsieur Julien COUE**, Directeur de la Maison des Adolescent.es de Loire-Atlantique.
- **Madame Catherine LE MOULLEC**, Membre du théâtre COMETE (structure collaborative entre professionnels de l'enseignement et professionnels du théâtre), ancienne metteuse en scène du Théâtre Pom et professeure de Lettres Classiques, engagée dans le développement de l'éducation artistique et culturelle.
- **Monsieur Patrick GERMAIN THOMAS**, Chercheur, économiste et grand amateur de danse, particulièrement intéressé par la question de la place de la danse à l'école.

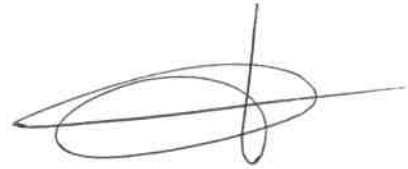
Ces personnalités qualifiées ont été invitées au conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 des statuts modifiés. Les personnalités qualifiées du comité des territoires seront élues parmi les membres de ce dernier au plus tard le 30/06/2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la désignation des personnalités qualifiées pour une durée de trois ans.

Fait à Nantes, le 19/12/2024
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
La Présidente de l'EPCC Mixt
Dominique Poirout



Transmis, le

Affiché, le